



SANTÉ
&
SÉCURITÉ

MISE À JOUR

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

HIVER 2011

UN MEMBRE DU SCFP PERD LA VIE DANS UNE TEMPÊTE

Brodie Schwartz, monteur de ligne de Westario Power Inc. et membre de la section locale 255 du SCFP, a perdu la vie au travail à Port Elgin, en Ontario, le 21 septembre dernier. Le confrère Schwartz, âgé de 25 ans, a été électrocuté pendant qu'il travaillait sur un transformateur endommagé par une tempête qui avait déferlé sur la région.

Une enquête sur sa mort est en cours. La section locale 255 et le SCFP national suivent de près cette enquête.

Paul Moist, président national du SCFP, a publié une déclaration au nom du syndicat. « Nos cœurs sont remplis de chagrin pour ce jeune homme qui laisse une femme et une fillette dans le deuil, a dit M. Moist. Personne ne devrait avoir à risquer sa vie parce qu'il travaille. »

« La diminution des risques pour les travailleurs est notre bataille constante. Nous honorerons la mémoire de notre confrère de la section locale 255 en redoublant d'efforts pour accroître la sécurité au travail. »

Brodie Schwartz était né à Kitchener et vivait proche de la ville d'Elmwood, à environ 50 kilomètres au sud-est de Port Elgin.

DES MILLIERS DE GENS ASSISTENT AU DERNIER REPOS POUR LES AMBULANCIERS DE TOFINO



Les ambulanciers paramédicaux de la C.-B. défilent dans une procession organisée à la mémoire de Jo-Ann Fuller et d'Ivan Polivka.

Lors d'une émouvante cérémonie, des ambulanciers, pompiers, policiers et autres représentants de corps d'urgence de partout en Amérique du Nord, en plus des résidents de Tofino, en Colombie-Britannique, ont rendu un dernier hommage à Jo-Ann Fuller et Ivan Polivka, les deux ambulanciers paramédicaux décédés en travaillant le 19 octobre dernier.

La cérémonie a commencé par la procession émouvante et sombre de deux ambulances revêtues de tissu noir et transportant les familles Fuller et Polivka. Elles étaient suivies de plus d'un millier de membres de corps d'urgence de partout au Canada et aux États-Unis, dont des centaines d'ambulanciers paramédicaux de la Colombie-Britannique.

(suite à la page 2)

AMBULANCIERS (SUITE DE LA PAGE 1)

Des centaines de résidents de Tofino se sont massés le long des rues pour regarder silencieusement ce cortège.

Paul Moist, président national du SCFP prenait part à la procession, aux côtés de John Strohmaier, président du SCFP 873 et de Barry O'Neill, Mark Hancock et Paul Faoro, respectivement président, secrétaire-trésorier et vice-président général du SCFP-C.-B.

« Je parle au nom de tous les membres du SCFP à la grandeur du pays, a affirmé M. Moist, lorsque je dis que nous sommes de tout cœur avec les familles Fuller et Polivka. C'est ma première visite à Tofino, mais j'ai pu constater immédiatement à quel point cette communauté est tissée serrée, et à quel point Jo-Ann et Ivan comptaient pour beaucoup de gens. »

Le directeur régional Robin Jones, lui-même ex-ambulancier, représentait aussi le SCFP. Ken Robinson, président du Syndicat des employés d'hôpitaux était présent par solidarité pour les familles, la communauté et les ambulanciers paramédicaux.

John Strohmaier, président d'Ambulance Paramedics of BC, section locale 873 du SCFP, a livré un hommage vibrant à Mme Fuller et M. Polivka, mentionnant à plusieurs reprises qu'ils cumulaient entre eux 37 ans d'expérience.

M. Strohmaier a aussi rappelé que, malheureusement, en dix ans à la présidence du syndicat des ambulanciers, il en était à sa troisième cérémonie d'adieu à des travailleurs décédés en exercice. « Plus jamais, a-t-il lancé. Il faut faire en sorte de ne plus jamais avoir à dire adieu ainsi à l'un des nôtres. »

Une enquête se poursuit pour déterminer la cause de l'accident.

UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE ACCUSÉE DE NÉGLIGENCE CRIMINELLE APRÈS LA MORT D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL



Une société privée fait face à des accusations criminelles entourant un incident ayant entraîné la mort d'un membre du SCFP.

Millennium Crane Rentals Ltd., le grutier et le propriétaire de la grue sont accusés de négligence criminelle ayant entraîné la mort. Ils devraient comparaître à Sault Ste. Marie le 24 janvier.

Selon le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, on ne recense que quatre cas (incluant celui-ci) d'entreprises accusées en vertu du Code criminel depuis l'adoption du projet de loi C-45 en 2004.

Ce dernier établit la responsabilité criminelle des organisations et de leurs représentants. Il stipule que toute personne ayant l'autorité de diriger le travail d'une autre personne est responsable, dans des limites raisonnables, de protéger les personnes qu'elle dirige contre les blessures.

« Nous sommes heureux que la police de Sault Ste. Marie et le ministère du Travail aient pris la peine d'enquêter à fond, affirme

Paul Moist, président national du SCFP; nous suivrons ce dossier de près. Nous espérons que, quelle qu'en soit l'issue, les employeurs comprendront que la direction, à chaque niveau, est responsable d'assurer la sécurité de ses employés sur les lieux de travail, afin d'éviter d'autres tragédies similaires. »

Ces accusations découlent de la mort de James Vecchio, le 16 avril 2009, un employé municipal, écrasé par la chute d'une grue dans le trou excavé où il travaillait, à la décharge Fifth Line Landfill.

Selon les articles du journal Sault Star, la grue, qui descendait du béton dans le trou où Vecchio et un autre employé municipal faisaient des travaux d'égout, a trop reculé en se repositionnant, tombant sur Vecchio.

On a transporté l'homme de 34 ans et père de deux enfants à l'hôpital après que deux pompiers l'aient extrait du trou, mais son décès a été constaté à son arrivée. L'autre travailleur s'en est sorti indemne.

Millennium Crane Rentals Ltd., avec qui la ville avait signé un contrat, fait aussi face à cinq accusations en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, en lien avec l'état de la grue et les qualifications de son opérateur. Le tribunal devrait examiner ces accusations le 10 janvier.

BANNIR L'AMIANTE AU CANADA SOUTIENS LA DÉLÉGATION DE SOLIDARITÉ AVEC L'ASIE



Le Syndicat canadien de la fonction publique s'est joint à plusieurs autres syndicats pour envoyer cette déclaration dénonçant l'exportation canadienne de l'amiante.

Une délégation en provenance d'Asie représentant des victimes de l'amiante, des syndicats et des organismes de la santé s'est rendu à Ottawa le 9 décembre afin de dénoncer l'exportation canadienne de l'amiante.

Bannir l'amiante au Canada et les organisations qui l'appuient, qui représentent des travailleurs de tout le Canada, sont solidaires des consœurs et confrères de la

Délégation de solidarité avec l'Asie au Canada.

Nous demandons au gouvernement canadien de mettre fin à toutes les exportations d'amiante en Asie du Sud, au Mexique et dans différents pays du sud. Nous condamnons les efforts déployés pour agrandir et rouvrir la mine Jeffrey au Québec. Des tonnes d'amiante exportée du Québec tueront des dizaines de milliers de travailleurs partout dans le monde.

Nous demandons au premier ministre du Québec, Jean Charest, de rejeter les demandes des dirigeants de l'industrie de l'amiante qui réclament 58 millions de dollars des contribuables québécois pour élargir leur commerce mortel. L'appui à un tel projet est indéfendable et heurte autant le sens de la justice sociale des Québécois que la protection de l'environnement. Nous lui demandons de consacrer

plutôt cet argent public au développement économique et aux mesures de transition destinées aux travailleurs de l'amiante et à leurs collectivités au Québec.

De la part de Bannir l'amiante au Canada,

Anthony Pizzino, Syndicat canadien de la fonction publique

Laura Lozanski, Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Larry Stoffman, Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada

Sari Sairanen, Travailleurs canadiens de l'automobile

Wayne Peppard, BC & Yukon Building and Construction Trades Council

Dennis St. Jean, Alliance de la fonction publique du Canada

LES PARTICIPANTS À UN COLLOQUE DE SST SE CONCEN- TRENT SUR LES MILIEUX DE TRAVAIL RESPECTUEUX

Au Colloque sur la santé-sécurité au travail (SST) du SCFP-C.-B. tenu à Vancouver du 14 au 16 octobre, les participants se sont concentrés sur le thème « Milieux de travail respectueux : notre rôle en santé-sécurité ».

Mike Jackson, président du comité SST, a présenté les panélistes et accueilli les participants lors de la plénière inaugurale. À cette même occasion, Rose Point, aînée autochtone de la nation Musqueam, a partagé une bénédiction. Barry O'Neill, président du SCFP-C.-B. avait un message pour les participants : bien que nous ayons fait des gains en santé-sécurité au travail, nous avons besoin d'un code d'usages pour

faire en sorte que tous les travailleurs aient le droit de revenir à la maison sains et saufs après une journée de travail.

« À travers la loi, nous avons obtenu les comités paritaires de santé-sécurité au travail, a-t-il rappelé. Mais ce n'est que le tout début. Nous pouvons faire une différence. Vous constatez quelque chose de dangereux? Informez-en votre employeur. Qui sait, ça pourrait sauver une vie. »

La première journée comportait une présentation intitulée « L'intimidateur, l'intimidé et le témoin », qui expliquait en quoi l'intimidation, soit l'expression d'un mépris total envers un autre être humain, déshumanise sa cible.

La journée suivante s'ouvrait sur une table ronde discutant des différentes facettes de l'intimidation, plus particulièrement : l'intimidation et le harcèlement au travail menant à l'inconduite et aux mesures disciplinaires, l'aspect criminel de l'intimidation et une comparaison entre harcèlement et conflit.

Pour le reste du colloque, les participants choisissaient deux des six ateliers offerts. Ces ateliers de quatre heures portaient sur : le harcèlement et la compensation, la violence au travail, la reconnaissance des maladies mentales au travail, la reprise de nos comités paritaires, les maladies professionnelles et enfin l'ergonomie.

VOUS NOUS AVEZ DEMANDÉ...LES NANOTECHNOLOGIES ET LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Qu'est-ce que les nanotechnologies?

Les nanotechnologies sont la structuration de la matière à l'échelle « nano ». Un nanomètre mesure 0,000000001 m (en comparaison, le cheveu humain mesure 0,0001 m). Les nanotechnologies peuvent s'appliquer à un grand nombre de produits industriels et de consommations susceptibles de s'infiltrer dans vos milieux de travail.

Les nanoparticules sont maintenant utilisées dans mille et un produits, des cosmétiques et des écrans solaires à la peinture et même aux vitamines. On peut trouver d'autres applications des nanotechnologies dans les nettoyeurs, les emballages d'aliments, les vêtements, les vaporisateurs et les produits chimiques utilisés dans les piscines. Il est à prévoir que dans un proche avenir, les nanotechnologies interviendront dans la fabrication de presque tous les produits avec lesquels vous êtes en contact.

Les nanotechnologies sont-elles très répandues?

C'est une technique naissante, mais qui évolue rapidement. À l'heure actuelle, plus de 50 revues de recherche scientifique sont consacrées à ce sujet et plus de 800 produits conçus à partir des nanotechnologies sont déjà sur le marché. En 2006, il s'est vendu pour 50 milliards de dollars de ces produits. La recherche avance à grands pas et ouvre de nouvelles possibilités dans les domaines de l'optique, de l'électronique, de l'imagerie médicale, des technologies des soins de santé et dans la conception de matériaux de pointe aux propriétés nouvelles et uniques.

Pourquoi s'en inquiète-t-on alors?

Lorsqu'elles sont structurées sous la forme de nanomatériaux, de nombreuses substances modifient leur fonctionnement. Ainsi, des substances habituellement inoffensives pour les humains pourraient affecter sérieusement leur santé lorsqu'elles sont manufacturées à l'échelle du nanomètre. Par exemple, la science moderne a des connaissances étendues sur l'argent à l'état normal. Nous savons généralement quand et où son usage est sécuritaire et justifié. Il n'en va toutefois pas de même pour les nanoparticules d'argent. Les nanoparticules d'argent inhibent la croissance des bactéries, ce qui en fait un matériel idéal pour des chaussettes résistantes aux odeurs ou d'autres produits semblables. Mais on s'inquiète avec raison de leur pouvoir de freiner également la croissance des bonnes bactéries. De plus, comme elles sont très petites, il est difficile de connaître tous les endroits où elles peuvent se retrouver. En termes simples, on ne connaît pas encore les effets médicaux de l'ingestion ou de l'inhalation des différentes formes de nanoparticules.

Le plus préoccupant pour les travailleurs est que l'évolution rapide des nanotechnologies dépasse la capacité de contrôle et de réglementation du gouverne-

ment. Il n'existe aucune réglementation pour protéger les travailleurs exposés à des sous-produits potentiellement dangereux des nanotechnologies. Il n'y a aucun moyen de contrôler la nanopollution causée par la décomposition, dans nos sites d'enfouissement, de produits qui contiennent des nanoparticules. Actuellement, moins de cinq pour cent des fonds de recherche consacrés aux nanotechnologies servent à déterminer l'impact des nanoparticules sur la santé des humains, des animaux ou de l'environnement.

Que pouvons-nous faire?

Le SCFP réclame du gouvernement et de l'industrie qu'ils mettent en place une stratégie de recherche claire et standardisée sur les nouveaux produits issus des nanotechnologies. La création d'un comité consultatif fédéral favorisant la participation transparente d'organismes syndicaux et une recherche financée publiquement permettraient de cerner les impacts de ces nouvelles nanoparticules sur la santé et l'environnement. Les entreprises doivent fixer un niveau minimum de financement pour la recherche sur la sécurité et l'innocuité des produits qu'elles élaborent. Elles doivent être tenues légalement responsables des effets nocifs de leurs nouveaux produits sur la santé des travailleurs, des consommateurs finaux ou de l'environnement.

Le bulletin **Mise à jour** sur la santé et la sécurité est publié quatre fois par année par le Service national de santé et de sécurité du SCFP. Si vous êtes au courant d'activités ou de nouvelles en santé-sécurité dans votre région ou votre section locale, faites-nous en part et votre compte-rendu pourrait se retrouver dans un prochain numéro du bulletin.

Service de santé et de sécurité
1375, boul. St. Laurent, Ottawa, ON K1G 0Z7
Téléphone : 613-237-1590, télécopieur : 613-237-5508
Courriel : sante_securite@scfp.ca